

TOUS EN GREVE LE 22 MARS

RAISON NUMERO 4 :

Le report du PPCR



**Et vous croyez qu'on allait
se laisser faire les poches
sans crier au voleur ?**

*Découvrez ce que fait la FSU
pour défendre la rémunération
des fonctionnaires*

En voir + sur www.fsu.fr



Fin 2017, Gérald Darmanin annonçait le report d'un an de l'application du protocole PPCR, soit le report d'un an de mesures de revalorisation qui ne s'appliqueront pas en 2018 mais seulement en 2019 !

Le PPCR (" Parcours professionnels, Carrières, Rémunérations ") est un ensemble de mesures statutaires et indiciaires, obtenues par la FSU et d'autres organisations syndicales lors de la précédente mandature après une longue phase de concertation et de négociation, et dont l'objectif est d'améliorer les carrières et les grilles de rémunération des fonctionnaires des trois versants de la fonction publique. 4,4 millions d'agents, sur 5,4 millions, sont touchés par ce report (certaines mesures avaient d'ores et déjà été mises en œuvre en 2016 et 2017). La FSU avait signé le protocole car il était urgent d'en finir avec le mouvement de dévalorisation des carrières et des rémunérations des agents de la fonction publique. Mais elle avait, " en même temps " souligné les insuffisances dont celle d'un calendrier, entre 2016 et 2020 selon les catégories, trop étalé après 25 années sans mesure d'ensemble et six années de gel de la valeur du point d'indice conduisant à plus de 15% de perte de pouvoir d'achat sur le traitement indiciaire soit deux mois de rémunération principale.